

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

### PROCES VERBAL

---

Nombre de Conseillers  
en exercice : 18  
présents : 15  
votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre,  
le neuf avril à 20 heures 00

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, sauf pour l'examen du Compte Financier Unique pour lequel Mme Marie-Christine MURON, a assuré la présidence.

Date de convocation : 20 mars 2024.

**PRESENTS** : MM. MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GERY Françoise, GLATZ Jean-Pierre, DENTON Sylvie, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

M. RAYMOND Jean-Claude, Maire, s'est retiré au moment du vote.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. COUBLE Alexis

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : MM FAVREAU Gilles, MOUNIER Céline et RAJAT Sonia

**POUVOIRS** : M. RAYMOND Jean-Claude par M. FAVREAU Gilles, M. COUBLE Alexis par Mme MOUNIER Céline.

#### *ORDRE DU JOUR*

#### *SESSION ORDINAIRE*

**- Approbation Budget Commune :**

Compte Financier Unique 2023  
Affectation du résultat de 2023  
Approbation de la fongibilité des crédits  
Budget Primitif 2024  
Vote des taxes locales

**- Approbation Budget Assainissement collectif**

Compte Financier Unique 2023  
Affectation du résultat de 2023  
Budget Primitif 2024

**- Approbation Budget SPANC**

Compte Financier Unique 2023  
Affectation du résultat de 2023  
Budget Primitif 2024

- Avance Trésorerie du Budget Principal au Budget SPANC
- Réserve incendie ZA Pralong : Demande de subvention Fonds vert
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter un point à l'ordre du jour : Critérium du Dauphiné 2024 : Convention à conclure avec l'organisateur (ASO).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, a pris les décisions suivantes :

## **1 - BUDGET PRINCIPAL**

### **. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Sous la présidence de Mme Marie-Christine MURON, approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget principal de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL.

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une note de présentation brève et synthétique des Comptes Financiers/Administratifs 2023, annexée au budget communal, est consultable sur le site de la Commune.

### **. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :**

Affectation au financement de la Section d'Investissement, compte 1068 : 205 385.08 €

Report en Section d'Investissement : cpte 001 Déficit d'investissement reporté : - 189 498.08 €

Report en Section de Fonctionnement : cpte 002 Excédent fonctionnement reporté : 166 817.71 €

### **. DELIBERATION APPROUVANT LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Autorise le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

### **. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

Décide sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'augmenter les taux d'imposition de 2 % et fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.84 %
- taxe d'habitation : 14.06 %.

### **. BUDGET PRIMITIF 2024**

Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2024 du Budget Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 507 910.43 €</b>	<b>1 507 910.43 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 290 275.41 €</b>	<b>1 290 275.41 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 798 185.84 €</b>	<b>2 798 185.84 €</b>

Une note de présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2024, annexée au budget communal, est consultable sur le site de la Commune.

## 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### . APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Sous la présidence de Mme Marie-Christine MURON, approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL.

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### . AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :

Report en Section d'Investissement : cpte 001 Excédent d'investissement reporté : 92 675.82 €

Report en Section Fonctionnement : cpte 002 Excédent fonctionnement reporté : 185 875.41 €.

### . BUDGET PRIMITIF 2024

Approuve le Budget Primitif 2024 du Budget Assainissement, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>335 078.41 €</b>	<b>335 078.41 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>383 086.82 €</b>	<b>383 086.82 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>718 165.23 €</b>	<b>718 165.23 €</b>

## 3 - BUDGET SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### . APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Sous la présidence de Mme Marie-Christine MURON,

- approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget SPANC de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL.

- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### . AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :

Pas d'affectation de résultat pour le budget SPANC.

### . BUDGET PRIMITIF 2024

Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Budget Primitif 2024 du Budget SPANC arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

#### 4 - AVANCE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET SPANC

- autorise le versement d'une avance de trésorerie par le budget principal au budget SPANC dans la limite d'un plafond de 1 000 €, pour une durée maximum d'un an,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

#### 5 - DEFENSE INCENDIE ZA PRALONG : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2024

- approuve la réalisation du projet de mise aux normes de la défense incendie d'un coût total de 18 572.10 € HT.
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre du Fonds Vert 2024 auprès de la préfecture de la Loire.
- prévoit d'inscrire ce programme au Budget 2024 de la Commune.

#### 6 - COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS

Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

- Décision du 26 mars 2024 : Réfection toiture Gendarmerie :

Choisir l'offre de la SARL MARCOUX Richard

1144 Chemin de Cherchant 42260 SAINT JULIEN D'ODDES :

- Bâtiment principal : 58 655.26 €. HT.
  - Bâtiment logements Gendarmerie : 33 879.16 €. HT.
- Soit un montant de total de 92 534.42 €. HT.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

#### 7 - CRITERIUM DU DAUPHINE 2024 : CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ORGANISATEUR (ASO)

- approuve le contrat annexé à la présente délibération, qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de ST GERMAIN LAVAL accueillera le Critérium du Dauphiné.
- autorise M. le Maire à le signer.

#### 8 - ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024 :

Préparation du Bureau de Vote

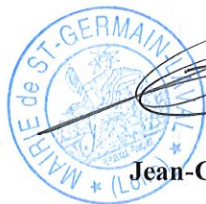
#### QUESTIONS DIVERSES

- COMMISSION « DECHETS » : compte-rendu par M. Mathieu HEMON
- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 28 mai 2024 à 20h. 30

La séance est levée à 23h. 30

En début de séance ordinaire du mardi vingt-huit mai deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du neuf avril deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 11/24 à 25/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,



Jean-Claude RAYMOND.

Le secrétaire de séance,



Alexis COUBLE.